

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 1 an
Seine, Seine-et-Oise 5 fr. 9 fr. 18 fr.
France Colonies 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger 8 fr. 16 fr. 32 fr.
TELEPHONE
Administr. Guit. 01.67.01.74-01.75
Rédaction Guit. 01.76.01.77-01.78
Stephén PICHON
DIRECTEUR POLITIQUE

6 heures du matin
Edition de Paris
Le Petit Journal
6 heures du matin

SAMEDI
23 Septembre
1916
Le Numéro 5 Centimes
S^{rs} THÈSE
54^{me} ANNÉE. — N° 19.629
61, rue Lafayette, Paris (9^e)

Ayons une politique italienne

Cette question est posée aujourd'hui plus impérieusement encore qu'hier par la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne.

Quelles doivent être, après la guerre, les relations de la France et de l'Italie ? Quelles solutions nous prépare-t-on pour en assurer la réciprocité cordiale et la durable solidité ?

Que la France et l'Italie aient le plus grand intérêt à se rapprocher intimement, à régler de définitive façon leurs échanges économiques et leur collaboration financière, à coordonner sinon à unifier leur politique méditerranéenne, notre diplomatie s'en devait convaincre d'abord et chercher ensuite par quel ciment se pourrait lier un bloc dont le poids dans l'Europe de demain s'élèverait aux plus grands.

Mais est-elle en état d'esprit de s'en pénétrer et à un si grave et si vital objet, d'appliquer son attention à défaut de recherches ?

Pénétrons nous bien de l'idée que notre voisine est devenue une grande puissance européenne qui demande légitimement à être traitée par nous sur un plan d'entière égalité, non seulement pour les raisons de l'heure présente, mais pour des raisons aussi que son histoire a depuis longtemps consacrées.

Quelques-uns de nos diplomates en sont peut-être même encore envers l'Italie à des airs de tuteur agacé et d'autres malheureusement cultivent trop l'art d'entretenir au delà des frontières certaines rancunes empoisonnées.

De cet esprit, l'Italie — et qui l'en blâmerait — a pu quelquefois prendre de légitimes ombrages. La faute la plus lourde pour nous serait qu'elle eût à s'y résigner, nous condamnerions ainsi des l'origine tous nos efforts à la stérilité. L'Italie, il n'y a plus à en douter et c'est son plus pur titre de gloire, s'est jetée dans la guerre dans un élan d'idéalisme. Les sceptiques peuvent sourire, mais dans quel autre pays un tel mouvement d'opinion ne aux fibres les plus profondes du vœu populaire, nourri de souvenirs héroïques, pouvait-il éclater avec cette enthousiasme et souveraine spontanéité ?

Il ne faudrait pas cependant décevoir l'opinion sur de si beaux sentiments. Demain, l'Italie sera secourue de son rêve romantique par les dures réalités de la guerre, demain, sa mission historique remplie, elle demandera la juste récompense de ses efforts et de ses sacrifices. Elle a payé par avance le droit d'avoir une politique réaliste.

A-t-on examiné quels pouvaient alors être nos accords spéciaux avec elle ?

Qu'à l'intérieur de l'Entente il soit permis et louable de lier des accords d'aujourd'hui des accords d'une telle nature, l'exemple du Japon et de la Russie vient d'en administrer la récente et concluante preuve.

L'Italie est sortie d'un système d'alliance où elle avait mis sa raison plus que son cœur ; à nous de lui donner en notre faveur des raisons que sa raison aussi connaisse.

Il y suffit d'un peu de clairvoyance et de bonne volonté. On n'a pas aujourd'hui à rechercher les conditions ni à examiner les concessions réciproques qui nous mèneront à l'accord définitif. Mon désir se borne à faire ressortir sa possibilité et à souligner les avantages que les deux pays retireraient d'un traité arrêté en pleine guerre en vue de la période de paix et, si l'on peut dire, signé « par-dessus la tête du congrès ».

Une telle politique d'union intime avec une nation sœur de la nôtre par la race, la culture et tant d'autres caractères communs, doublerait au congrès d'abord et ensuite dans toutes les discussions futures le poids diplomatique des deux puissances, et leur permettrait de se mieux faire entendre. Elles y gagneraient aussi de faciliter, en les simplifiant, leurs rapports avec l'Angleterre et la Russie, certaines desor-mais de trouver en Italie comme chez nous des bases de discussion solides et des directions arrêtées en commun au lieu des inquiétudes et des incertitudes actuelles d'où naissent de constantes difficultés.

Enfin, notoire et suprême avantage la France et l'Italie, au préalable unies, liquideraient facilement et définitivement les ambitions germaniques et programmatiques en Méditerranée.

N'attendons pas plus longtemps pour tenter cette œuvre ; il importe même de se hâter, d'importantes manifestations nous l'indiquent.

De tous côtés se multiplient depuis quelque temps des essais de rapprochement plus étroit entre l'Angleterre et l'Italie, entre la Russie et l'Italie. Des groupes se forment, des combinaisons financières s'étudient, des amitiés se nouent, des hommes politiques causent, des adresses s'échangent. Veut-on risquer chez nous, par une inaction coupable, de laisser dormir au second plan des préoccupations italiennes, l'étude des accords franco-italiens ?

Le moment n'a jamais été pour nous plus favorable pour causer et agir.

Lauréole que la Marne, Verdun et Salonique ont mise au front de la France rayonne de tout son éclat. Là-bas les sympathies populaires sont pour nous frémissantes. L'Italie n'attend qu'un mot.

C'est pour la France l'heure du berger, la laissera-t-on passer ?

Henry SIMON, député.

Les conséquences de la bataille en Dobroudja

Ne tombons pas dans le même travers que les Allemands. Le Kaiser s'est hâté d'annoncer une victoire décisive en Dobroudja, oubliant qu'à la guerre il est imprudent de rien considérer comme décisif tant que la paix n'est pas faite. D'abord, la supériorité numérique et matérielle que possède l'un des adversaires dans tel ou tel secteur, peut, par la suite, ne plus lui appartenir sur les mêmes points. Et puis, il y a la chance, le hasard, si l'on veut, avec lequel il faut toujours compter, en dépit de toutes les prévisions. Le devoir des chefs est de réduire les éléments de chance contraire, mais les possibilités ont des limites. Aujourd'hui, le fait positif c'est qu'après avoir repoussé les forces russo-roumaines de la Dobroudja, forces insuffisantes pour le rôle qu'elles avaient à jouer, les Allemands ont été battus très réellement. Un fait le démontre d'une façon irrécusable, c'est leur retraite en incendiant les villages derrière eux. Ceci n'indique pas une manœuvre, mais bien un échec certain.

Que s'est-il passé ? Nous ne savons pas au juste en quoi consistaient les premières troupes roumaines affectées à la frontière de la Dobroudja ; mais nous savons que ces troupes tenaient un front de 140 kilomètres, puisque leur droite était à Turtucaia et leur gauche vers la mer Noire, à Balchik. Un pareil front, en terrain libre, n'étant couvert par aucun obstacle naturel et n'étant pas fortifié, demanderait une vingtaine de corps d'armée pour être solide partout. Il a été attaqué par des forces supérieures à celles qui s'y trouvaient, et opérant surtout offensivement contre la droite, le long du Danube. La retraite des Roumains vers la ligne de Constantza à Cernovoda s'est trouvée compromise, et tous les éléments disposés sur cette frontière trop longue se sont repliés vers le nord. Voilà toute la victoire décisive de Mackensen. On peut considérer cette victoire comme ayant été remportée sur une couverture.

Les troupes de couverture, en se repliant, se sont concentrées ; leur front s'est réduit presque au tiers de ce qu'il était, et par conséquent leur densité a augmenté de ce fait. En outre, pendant leur retraite on fortifiait leurs nouvelles positions destinées, celles-là, à devenir les véritables positions de combat. Enfin, les renforts russes, et probablement aussi roumains, ces derniers arrivant par chemin de fer sur la ligne de défense, sont venus accroître cette densité dans des proportions que nous ignorons. Il en est résulté que les conditions de la seconde bataille, en admettant même qu'il y en ait eu réellement une première, se sont trouvées très différentes. L'équilibre s'est établi, puis il a été rompu en sens inverse. L'armée de Mackensen va sans doute chercher à s'accrocher au terrain ; mais comme la largeur de ce terrain augmente de plus en plus vers le sud, si ses effectifs sont notablement inférieurs à ceux dont pourra disposer l'armée russo-roumaine, il est possible qu'elle se retire en Bulgarie, sur la première barrière des Balkans, desservie, au nord de Chumla, par le chemin de fer de Rouschouk à Varna, ainsi que par celui de Tinnova à Chumla.

Je persiste à croire, et je ne suis pas seul de cet avis, que le but poursuivi par les Germano-Bulgares est défensif. S'ils arrivaient à gagner la ligne de Constantza, leur objectif serait atteint, et ils ne pousseraient certainement pas plus loin. Ils auraient là, où le Danube manque sur la frontière, la ligne la plus courte à garder jusqu'à la mer, et en outre ils supprimeraient le seul passage par voie ferrée, celui de Cernovoda. Quant à l'utiliser pour passer en Roumanie proprement dite, ils ne le feraient pas, pour deux raisons : la première, c'est que ce passage serait évidemment détruit par les Roumains, et la seconde c'est que pour passer le Danube ils n'auraient pas cherché la région la plus excentrique et la plus défavorable.

Enfin, il est bien évident que ce n'est pas au moment où ils sont attaqués et battus au sud par l'armée de Salonique, que les Bulgares vont risquer une opération offensive, scabreuse, en Roumanie, avec le Danube à dos.

Il n'est possible de présenter aucune conjecture sur la suite que va recevoir l'échec de Mackensen, pour la raison que tout dépend de la relation des forces opposées et que nous sommes dans l'ignorance la plus complète au sujet de ces forces. De cela, tout dépend.

Général BERTHAUT.

Les Germano-Bulgares se fortifient en Dobroudja

Bucarest, 22 Septembre. — (Officiel). — En Dobroudja, l'ennemi a cessé sa retraite et se fortifie. Nos troupes ont mis en fuite quelques unités du flanc droit ennemi.

Faibles engagements en Transylvanie

Bucarest, 22 Septembre. — (Officiel). — Faibles engagements sur les fronts nord et nord-ouest. Nous avons pris deux mitrailleuses et fait 140 soldats prisonniers.

Félonie bulgare

Petrograd, 22 Septembre. — Les blessés russes amenés du front bulgare-roumain racontent que les officiers et les soldats bulgares, dont l'uniforme ressemble généralement à l'uniforme des Russes, accentuent cette ressemblance par des insignes militaires russes pour tromper les patrouilles qu'ils accostent en langue russe.

Bilan des victoires franco-anglaises sur la Somme

du 1^{er} Juillet au 18 Septembre

55.800 PRISONNIERS
dont 34.050 par les Français

Les Allemands constatent qu'en dehors d'intenses duels d'artillerie et de combats à la grenade dans les régions de la Somme et de la Meuse, il n'y a rien d'important à signaler. C'est une façon élégante d'esquiver l'aveu des nouveaux échecs qu'ils ont subis durant les dernières vingt-quatre heures dans les secteurs anglais et français au nord de la Somme.

Il est certain que la brillante opération que nos alliés ont menée au cours de la



nuit entre Fiers et Martinpuich et qui leur a permis d'emparer de deux lignes de tranchées allemandes sur une distance de 1.600 mètres méritait d'être mentionnée. En tout cas elle a eu pour résultat de supprimer le retenant que décrivait entre ces deux localités le front de nos alliés. Désormais, ce front est représenté par une ligne droite.

La forte attaque que les Allemands ont dirigée contre nos positions du secteur compris entre la ferme Le Priez et Rancourt n'est pas non plus un incident à dédaigner. L'acharnement qu'ils mettent à essayer de nous déloger de ces positions indique bien l'importance stratégique qu'elles présentent. C'est pour dégager Comblès que les vagues d'assaut ennemies ont de nouveau déferlé au nord de la ferme Le Priez. Mais ces vagues ont eu le même sort que celles qui avaient fait la même tentative il y a deux jours. Les assaillants, décimés par nos tirs de barrage,

ont été arrêtés net dans leur élan et obligés de regagner leurs abris.

L'échec de cette nouvelle tentative est de nature à enlever tout espoir aux défenseurs de Comblès dont la situation critique s'est encore accentuée au cours de la journée. En effet, immédiatement au sud-est de cette localité, nos troupes, par un heureux coup de main, se sont emparées d'une maison isolée que l'ennemi avait transformée en un fortin puissamment organisé. Le chiffre de cent prisonniers tombés en notre pouvoir démontre l'importance de cet ouvrage. Enfin, un peu plus à l'est, nous nous sommes emparés de plusieurs éléments de tranchées avec 50 prisonniers. Le cercle de fer se rapproche de plus en plus de Comblès dont il semble que la canonade annonce la chute imminente.

On conçoit que les Allemands ne veuillent pas approfondir cette situation, pas plus sans doute qu'ils n'insisteront sur le bilan des pertes en prisonniers que leur a coûtées l'offensive allée sur la Somme depuis le 1^{er} juillet. 55.800 prisonniers, c'est un chiffre éloquent qui, mieux que tous les commentaires, démontre bien de quel côté la guerre d'usure fait pencher la balance.

Une compagnie boche réduite à 20 hommes

Le rapport suivant d'une compagnie allemande se battant sur la Somme montre l'importance des pertes subies par nos ennemis.

« Notre compagnie ne comprend plus que 20 hommes. L'ennemi a été rejeté de nos tranchées. Une attaque nouvelle ne pourrait être supportée sans renforts. Envoyez-nous, s.v.p., des renforts au plus vite. »

Un soldat boche se battant sur la Somme écrit :

Nous sommes hors de la boue pour quatre jours et nous nous reposons à Vendigies (6 milles N.-N.-E. de Le Cateau), notre compagnie a perdu tous ses officiers et 150 hommes, et c'est de même pour chaque compagnie engagée sur la Somme. Malheureusement pas moyen d'attraper la moindre blessure capable de me renvoyer chez nous.

Communiqués officiels français

(78^e jour de guerre) 22 Septembre, 15 heures.

AU NORD DE LA SOMME, l'ennemi a lancé ce matin une forte attaque sur nos nouvelles positions entre la ferme Le Priez et Rancourt. Nos tirs de barrage ont arrêté net les vagues d'assaut ; les Allemands ont dû rentrer dans leurs tranchées de départ et ont subi des pertes sérieuses. Partout ailleurs, nuit calme.

22 Septembre, 23 heures.

AU NORD DE LA SOMME, nous avons réalisé, au cours de la journée, deux opérations de détail. Aux abords de COMBLÈS, une de nos compagnies s'est emparée, par un coup de main brillamment exécuté, d'une maison isolée organisée défensivement par l'ennemi et y a fait prisonniers une centaine d'Allemands, dont trois officiers. Plus à l'est, nous avons enlevé plusieurs éléments de tranchées et capturé quarante prisonniers.

AU SUD DE RANCOURT, une tentative de l'ennemi pour sortir de ses tranchées a avorté sous nos tirs de barrage.

D'après de nouveaux renseignements, le chiffre total des prisonniers faits sur la Somme par les troupes franco-britanniques, depuis le 1^{er} juillet, jour de l'offensive, jusqu'au 18 septembre, dépasse cinquante-cinq mille huit cents, dont trente-quatre mille cinquante ont été pris par les troupes françaises. Canonade habituelle sur le reste du front.

COMMUNIQUÉS BRITANNIQUES :

22 Septembre, 12 h. 30.

AU SUD DE L'ANORE, nous avons avancé, au cours de la nuit, sur un front d'environ seize cents mètres et enlevé deux lignes de tranchées entre Fiers et Martinpuich. Notre front s'étend actuellement en ligne droite au Nord de Fiers et de Martinpuich.

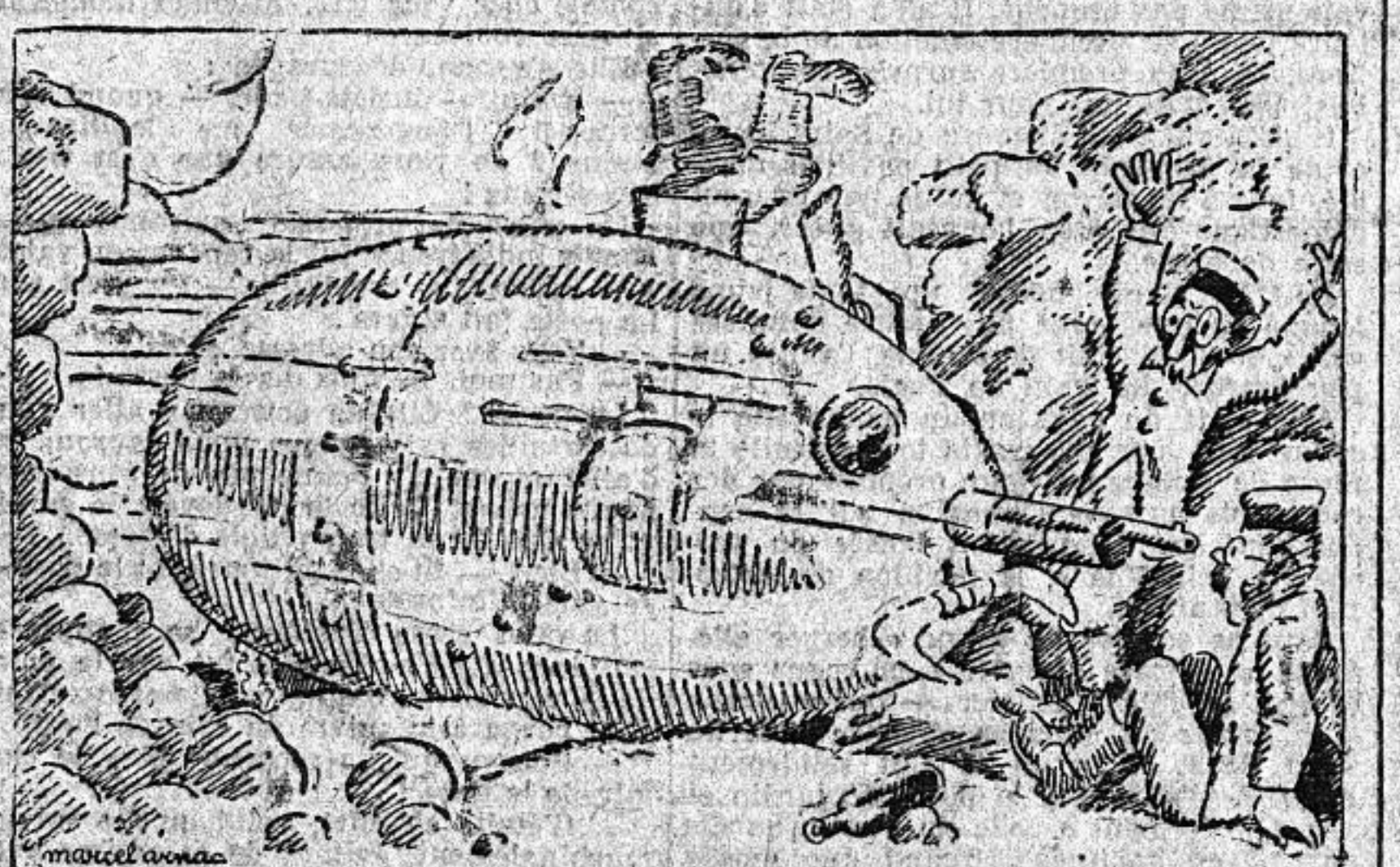
La nuit dernière, nos troupes ont pénétré dans les tranchées allemandes au Sud d'Arras, ont fait un certain nombre de prisonniers et infligé des pertes à l'adversaire.

Au Nord de Neuville-Saint-Vaast, nous avons fait exploser un fourneau de mine dont l'entonnoir a été occupé.

22 Septembre, 22 heures.

Aujourd'hui, l'artillerie a montré, de part et d'autre, une très grande activité. Au cours d'un certain nombre d'engagements secondaires nous avons amélioré nos positions et poussé des détachements dans différentes directions. L'aviation a été très active, hier. Au cours de combats aériens deux appareils ennemis ont été abattus ; un autre a dû atterrir avec des avaries.

LES AUTOS BLINDÉES



— Pourtant... nous aussi, on était blindés !

L'ARMÉE DE SALONIQUE

L'armée de Sarrail à 150 kilomètres en avant

(De notre envoyé spécial)

Salonique, 22 Septembre. — Salonique n'est plus à Salonique. Autrefois, pour désigner l'armée d'Orient, on coupait court en disant : « Salonique ». C'est que c'était vrai. Dans les rues nauséabondes de la ville des fièvres, des uniformes grouillants, l'armée était bien à sa place, mais elle semblait avoir une dégradation permanente dans la ville. C'était parce qu'on ne se battait pas encore et qu'on ne pouvait encore pas se battre.

Aujourd'hui, transfiguration. Salonique est vidée. C'est à ne plus la reconnaître. Elle vous fait froid au cœur. Vous croyez tout à coup que vous êtes tout seul dans un mauvais pays. Où, jadis, la foule se pressait, vous n'apercevez plus que quelques gens. Ils suffisent cependant à vous faire faire un grand tour dans le monde. Là c'est un Russe ; plus loin des Italiens et plus loin des Serbes et des Français. Anglais et des Grecs au brassard bien et blanc, des Révolutionnaires, et des Sénégalais et des Malgaches. Car, ovunque toujours votre imagination sur l'armée d'Orient et sachez que des hommes sont venus de Tananarive, de Dakar, de Vladivostok, de Paris et de Belgrade pour prendre Florina, de Rome pour attaquer les monts Belés, de Londres pour franchir la Strouma sans compter ceux venus de Cavalla pour se révolter.

Ils sont déjà habitués les uns aux autres ; ils ne s'intéressent plus mutuellement ; ils se croisent sans se regarder ; les émotions ne sont pas éternelles.

Ils ont l'air de passer dans la ville en échantillons de ce qui compose l'armée. Ils sont comme en vitrine ; ils ne meublent pas. Salonique est au feu.

Ne demandez plus vos amis ; n'allez plus frapper aux portes ; ne comptez plus dîner à telle popote. Salonique est au feu.

Désigner maintenant l'armée d'Orient par le nom de Salonique, c'est, par comparaison, comme si l'armée de Verdun portait celui de Paris.

Salonique est, en réalité, à plus de 150 kilomètres de Salonique.

Elle est là-bas l'interrogation, là où, pour avoir Florina, il a fallu, en un endroit, masser plus de cent canons, là où on attelle tantôt vingt chevaux, tantôt vingt bœufs pour hisser une pièce sur les crêtes sauvages.

Les Alliés menacent Monastir

Elle est sur la Strouma et au pied du Belés. Elle est surtout autour de Monastir.

Car, ce n'est pas un secret d'armée que c'est sur Monastir que l'on fonce et les espoirs sont grands parce que les ouvrages le sont.

Les Serbes, des crêtes du Kaïmakalan, marchent de flanc. D'un côté nous n'en sommes pas à plus de 15 kilomètres, de l'autre pas à 25. L'affaire sera plus rouge que rose. Les Bulgares nous attendent ; ils nous ont réservé leur réception à Kenale ; ils seront polis ; ils seront en nombre. Une des révélations de ce dernier mois, c'est leur quantité. Nous les avons tâtés partout et partout nous les avons trouvés serrés. Les plus optimistes disaient que leur armée était de 400.000 hommes. Après ces sondages, mettons 500.000. C'est le chiffre que donnent les Anglais et les Anglais sont gens raisonnables.

Ils ont aussi des canons, mais le nombre de ces canons ne paraît guère embarrasser ceux qui les attaquent. Les Serbes, eux, ne veulent rien regarder de tout ça ; ce qu'ils regardent depuis hier, du sommet du Kaïmakalan, c'est Monastir. On a voulu leur reprendre la montagne, on n'a pas insisté. Ils se sentent comme en 1914, à Roudnik, alors qu'ils brossaient les Autrichiens. Ils disent qu'ils sont redevenus enragés.

Voilà où est, à cette heure, Salonique et ce qu'elle fait. Quant à l'autre, quant à la ville, elle n'est plus qu'un quai pour débarquement, qu'un port pour bateaux, hôpitaux, et qu'une provenance pour dépêches de journaux.

Albert LONDRES.

Un hydravion allemand jette des bombes près de Douvres

Londres, 22 Septembre. — (Officiel). — Un hydravion allemand est apparu cet après-midi un peu après trois heures, près de Douvres.

Nos canons anti-aériens sont entrés immédiatement en action et plusieurs de nos aviateurs sont partis à la poursuite de l'assaillant qui a pris la fuite dans la direction du nord-est.

Trois bombes ont été lancées par l'ennemi, sans causer de pertes.

Avion boche abattu

Dans la journée du 21 septembre, un de nos avions a jeté sur les hangars d'aviation de Habsheim huit bombes de 120 qui ont porté au but.

Un avion ennemi a été abattu, à la suite d'un combat, par un de nos pilotes, entre Comblès et Morval.

Habsheim, chef-lieu de canton de la Haute-Alsace, à 8 kilomètres à l'est de Mulhouse, sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle (1.855 habitants.)

La Chambre s'occupe du général Sarrail

La nouvelle avait couru — la censure avait empêché que les journaux l'enregistrent et la démentent — que le général Sarrail ne garderait pas son commandement de l'armée de Salonique et qu'il était remplacé par le général de Castelnau ou le général Gouraud. L'affaire est venue à la Chambre, un socialiste, M. Poncet, ayant posé une question à M. Briand « au sujet d'un général français qui a pu, avec l'autorisation de la censure, être attaqué par des journaux ». La discrétion de M. Poncet, n'a pas empêché la Chambre de comprendre tout de suite et aussitôt un grand silence s'est fait pendant que M. Poncet parlait.

On a ainsi, déclaré-t-il, accusé un général d'avoir débâté aux ordres de ses chefs. C'est la première fois qu'on a pu voir mener dans la Chambre une campagne contre un général qui commande en chef des troupes. Je me demande comment sous le régime de la censure une telle campagne a pu se faire.

Des journaux n'ont pas craint de jeter dans l'esprit des soldats le découragement, et le doute sur leurs chefs.

Heureusement, ces journaux arriveront trop tard et la victoire réduite à néant toutes les fautes qu'ils ont faites. (Très bien ! très bien !)

Qui a autorisé cette campagne ? Je n'en sais rien. Je pose un point d'interrogation et je me retire du côté de M. le président du Conseil. (Applaudissements.)

M. Briand répond

M. Briand, qui, durant le discours de M. Poncet, n'a cessé de prendre des notes, monte à la tribune. Lui non plus ne nomme pas le général.

Il dit : Le président du Conseil auquel M. Poncet vient de poser une question, des indications nullement sur le caractère de cette intervention et sur la portée qu'on voudrait lui donner.

Si j'ai un regret à exprimer, c'est que M. Poncet ait persisté dans l'attente qu'il avait manifestée hier d'interroger le débat. Le cas qu'il vous a signalé relève de la censure militaire.

Des instructions ont été données à la suite d'interrogations qui ont été dirigées contre d'autres généraux, à propos de quels faits, il n'y a pas été porté de question à la tribune. (Mouvements.)

Ces attaques procédaient de la manie de vouloir apprécier publiquement les événements militaires, de questionner des indications stratégiques, d'indiquer les heures d'attaque, de prononcer des jugements définitifs sur l'attitude des généraux. (Très bien, très bien.)

Le président du Conseil indique alors dans quelles conditions fonctionne la censure au ministère de la Guerre, puis il revient au général qui fait l'objet du débat.

Le général dont vous parlez est à la tête d'opérations militaires de première importance.

Si j'y est, vous savez bien que j'y suis pour quelque chose. (Applaudissements.)

Non seulement j'y est, mais je lui ai accordé une confiance assez grande pour faire que sous ses ordres fussent groupées des armées importantes qui ne sont pas uniquement des armées françaises. (Très bien ! très bien !)

Quand j'ai vu commettre cette campagne j'ai pris aussitôt des mesures pour la faire cesser.

Il faut bien dire que dans l'ensemble la presse a dû s'incliner devant les faits. La meilleure démonstration que ces attaques étaient injustifiées, c'est que dans les conditions prévues et concertées, qui ne sont pas forcément celles de la presse ou du public, le général en question a obtenu des succès importants qui ont montré de la meilleure manière qu'ils étaient dignes de la confiance que le gouvernement a mise en eux. (Applaudissements.)

Les opérations sont en bonne voie de réussite. La presse tout entière a obéi de l'enregistrer et de lui faire confiance.

Ce nouvel incident nous a amenés à de nouvelles instructions, plus fermes encore que les précédentes.

Je le répète, le général en question, ses soldats et ses officiers jouissent de notre pleine et entière confiance. Au poste où est placé ce général, — poste si délicat et peut-être plus difficile qu'aucun autre — s'il n'avait pas la confiance du gouvernement, il serait criminel de l'y maintenir. (Applaudissements.)

Il est à la tête d'armées qui ont commencé par remporter des succès, que d'autres succès accentueront.

Nous le mettrons à l'abri des attaques injustes. Vous savez, Monsieur Poncet, dans l'occasion, désirée par moi, de marquer dans ce lieu dont vous avez parlé, la confiance du gouvernement.

La Chambre, qui a accueilli favorablement les déclarations de M. Briand, applaudit la péroraison. Et M. Poncet se déclare satisfait.

M. BRIAND

pose la question de confiance à propos des fonds secrets

L'incident relatif au général Sarrail n'est pas le seul qui se soit produit hier à la Chambre. Un autre socialiste, M. Jean Bon, en a provoqué, sur un ton plaisant, un autre concernant l'emploi des fonds secrets mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères pour la propagande à l'étranger. Il voudrait que leur justification porte la signature de tous les membres du gouvernement et fasse mention d'une délibération préalable entre eux. C'est une attaque contre le gouvernement. M. Jean Bon a, en effet, recueilli les signatures de divers adversaires du cabinet.

M. Briand demande la parole. « J'ai eu, poursuit-il, lorsque j'ai lu les noms des signataires de l'amendement, comme un vague souvenir qu'il m'avait été donné, en d'autres circonstances, de me trouver de vant le même bataillon sacré.

« Nous sommes rencontrés dans une bataille où vous avez essayé — c'était votre droit — de renverser le ministère.

Cette allusion au comité secret produit une profonde sensation dans la salle.

« Quand on vient dire, continue M. Briand, à un président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, à la face des autres pays, qu'on a assez peu de confiance en lui pour le faire contrôler par ses collègues dans l'emploi des fonds secrets, on accompli, sous des apparences ironiques, l'acte de méfiance le plus net qu'on puisse proposer à une Chambre contre un gouvernement. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le président du Conseil termine son discours.

cours en posant en ces termes la question de confiance :

Puisque vous manquez de confiance vis-à-vis de celui qui représente les intérêts de la France, en pleine guerre, au point de lui faire cet affront, vous avez quelque chose de plus net à faire et de plus franc, c'est de voter pour qu'il quitte le poste où il est. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le siège de la Chambre est fait : c'est à mains levées qu'est repoussé l'article de M. Jean Bon.

Les crédits provisoires sont votés par 448 voix contre 4

Les socialistes devaient manifester une troisième fois à la fin de la séance, mais dans un autre sens, pour déclarer collectivement qu'ils voteraient les crédits relatifs à la guerre.

En réponse à des observations de M. Aristide Jobert, qui voudrait voir renvoyés à des commissions d'enquête, M. Raoul Péron, rapporteur général, accepte pourtant en son nom, une nouvelle diminution de 500.000 francs.

M. Ribot, ministre des Finances, répond à M. Labrousse, qui avait développé des considérations d'ordre général sur la politique financière.

Tout épuisé par la Chambre, il rappelle tout d'abord, que l'emprunt de 1915 est toujours maintenu au-dessus du prix d'émission et qu'il exprime l'espoir et affirme une conviction, que le nouvel emprunt rencontrera dans le pays la même faveur que le précédent.

Le ministre croit impossible, et surtout inutile, de transformer le type actuel des bons et obligations de la Défense nationale.

Nous n'avons pas à nous plaindre, dit-il en terminant, des résultats obtenus, puisqu'il y a près de 16 milliards de bons du Trésor en circulation qui vont être couverts, pour la plupart, je l'espère, en souscriptions ou par achat.

Les paroles de M. Ribot sont vivement applaudies sur tous les bancs.

Les articles du projet sont successivement adoptés après diverses interventions. A noter que M. Marcel Sembat, ministre des Travaux publics, promet de faire cesser l'inegalité qui existe entre les traitements des cantonniers de l'Etat et ceux des cantonniers départementaux.

Les socialistes votent les crédits

Avant le vote, sur l'ensemble du projet, M. Vincent Auriol vient donner lecture à la tribune, au nom du groupe socialiste, de la déclaration suivante :

Le groupe socialiste votera les crédits.

Il les a votés le 4 août pour protéger et défendre la France contre une odieuse agression.

Il les vote aujourd'hui parce que la France, toujours envahie, doit assurer son indépendance et préserver l'Europe de toute menace d'hégémonie.

Malgré des divergences accidentelles de vote à la suite d'interventions individuelles qui ont soulevé des questions de principe, les divers éléments du groupe socialiste ont voté les crédits de la guerre en pleine conscience et avec une entière responsabilité.

Avant le vote, sur l'ensemble du projet, M. Vincent Auriol vient donner lecture à la tribune, au nom du groupe socialiste, de la déclaration suivante :

La conférence coopérative inter-alliés

La Conférence coopérative inter-alliés a commencé ses travaux, hier matin, à l'Hôtel Moderne.

Les organisations coopératives adhérentes à l'Alliance coopérative internationale étaient représentées.

La présidence a été offerte à M. Charles Gide, l'éminent professeur de la Faculté de droit, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a donné lecture de son rapport sur la politique économique des Alliés pendant et après la guerre.

Les conclusions du rapport de M. Gide, à tendances nettement libre-échangistes, ont été adoptées à la presque unanimité ; seuls les délégués belges ont fait des réserves quant au traitement de l'Allemagne après la guerre et quant aux garanties à lui donner.

L'après-midi, séance de commission et réception à 4 heures à l'Hôtel de Ville par le président du Conseil général et le président du Conseil municipal, des délégués des organisations coopératives.

Les séances se poursuivront ce matin.

A midi 20, un déjeuner réunira les délégués sous la présidence de M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat des Munitions.

ACHETEZ chez tous nos dépositaires la carte panoramique de la Région de la Somme

Après une courte déclaration faite, au nom du groupe républicain socialiste, par M. Godot, qui votera les douzièmes, l'ensemble du projet est adopté par 448 voix contre 4. Les quatre opposants sont M. M. Raffin-Dugues, Brizon, Alexandre Blanc et Accorombay.

Au début de la séance on a adopté sans débat un projet autorisant les hospices civils de Lyon à contracter un emprunt de deux millions.

La prochaine séance est ensuite fixée à jeudi.

Divulgation de secrets industriels

Sur mandat du parquet de Lyon, M. Biret, commissaire de police à la Sûreté, a arrêté, dans un hôtel où il était descendu, à Paris, avec sa famille, un ingénieur-chimiste de Hünigau (Alsace), né de parents français, mais ayant servi dans l'armée allemande. Cet ingénieur, qui avait réussi à obtenir un permis de séjour en France, et était entré dans une société fabriquante, dans le Midi, des produits chimiques, était en relations avec un nommé Morel, récemment arrêté pour avoir divulgué des secrets de la région de la Somme.

Le nommé Morel, qui tenait au courant des secrets des procédés de son usine, Morel a été également arrêté par la Sûreté lyonnaise.

Deux arrestations

Sur mandat du parquet de Lyon, M. Biret, commissaire de police à la Sûreté, a arrêté, dans un hôtel où il était descendu, à Paris, avec sa famille, un ingénieur-chimiste de Hünigau (Alsace), né de parents français, mais ayant servi dans l'armée allemande. Cet ingénieur, qui avait réussi à obtenir un permis de séjour en France, et était entré dans une société fabriquante, dans le Midi, des produits chimiques, était en relations avec un nommé Morel, récemment arrêté pour avoir divulgué des secrets de la région de la Somme.

Le nommé Morel, qui tenait au courant des secrets des procédés de son usine, Morel a été également arrêté par la Sûreté lyonnaise.

Abondance des matières nous oblige de remettre à demain POSTE RESTANTE de PIERRE BOREL

ACHETEZ chez tous nos dépositaires la carte panoramique de la Région de la Somme

Après une courte déclaration faite, au nom du groupe républicain socialiste, par M. Godot, qui votera les douzièmes, l'ensemble du projet est adopté par 448 voix contre 4. Les quatre opposants sont M. M. Raffin-Dugues, Brizon, Alexandre Blanc et Accorombay.

Au début de la séance on a adopté sans débat un projet autorisant les hospices civils de Lyon à contracter un emprunt de deux millions.

La prochaine séance est ensuite fixée à jeudi.

Deux arrestations

Sur mandat du parquet de Lyon, M. Biret, commissaire de police à la Sûreté, a arrêté, dans un hôtel où il était descendu, à Paris, avec sa famille, un ingénieur-chimiste de Hünigau (Alsace), né de parents français, mais ayant servi dans l'armée allemande. Cet ingénieur, qui avait réussi à obtenir un permis de séjour en France, et était entré dans une société fabriquante, dans le Midi, des produits chimiques, était en relations avec un nommé Morel, récemment arrêté pour avoir divulgué des secrets de la région de la Somme.

Le nommé Morel, qui tenait au courant des secrets des procédés de son usine, Morel a été également arrêté par la Sûreté lyonnaise.

Abondance des matières nous oblige de remettre à demain POSTE RESTANTE de PIERRE BOREL

ACHETEZ chez tous nos dépositaires la carte panoramique de la Région de la Somme

Après une courte déclaration faite, au nom du groupe républicain socialiste, par M. Godot, qui votera les douzièmes, l'ensemble du projet est adopté par 448 voix contre 4. Les quatre opposants sont M. M. Raffin-Dugues, Brizon, Alexandre Blanc et Accorombay.

Au début de la séance on a adopté sans débat un projet autorisant les hospices civils de Lyon à contracter un emprunt de deux millions.

La prochaine séance est ensuite fixée à jeudi.

Deux arrestations

Sur mandat du parquet de Lyon, M. Biret, commissaire de police à la Sûreté, a arrêté, dans un hôtel où il était descendu, à Paris, avec sa famille, un ingénieur-chimiste de Hünigau (Alsace), né de parents français, mais ayant servi dans l'armée allemande. Cet ingénieur, qui avait réussi à obtenir un permis de séjour en France, et était entré dans une société fabriquante, dans le Midi, des produits chimiques, était en relations avec un nommé Morel, récemment arrêté pour avoir divulgué des secrets de la région de la Somme.

Le nommé Morel, qui tenait au courant des secrets des procédés de son usine, Morel a été également arrêté par la Sûreté lyonnaise.

Abondance des matières nous oblige de remettre à demain POSTE RESTANTE de PIERRE BOREL

Copyright in the United States of America. All rights of reproduction, translation, and adaptation cinematographique réservés pour tous pays.

Pour la Terre

Pensons à l'hiver

Tous les regards sont tournés vers la frontière, mais la guerre n'est pas la seule préoccupation des esprits. La population civile se trouve en face de nécessités impérieuses : de jour en jour les difficultés de la vie matérielle se dressent plus lourdes.

Les journées deviennent courtes, les nuits froides, on sent déjà les frissons de l'hiver et la question du chauffage se pose inéluctable. Voilà plusieurs mois déjà qu'elle est à l'ordre du jour.

Je ne parlerai pas du bois, c'est un combustible de luxe et la guerre n'a pas besoin d'aide pour faire disparaître nos forêts dévastées par la mitraille. Une seule ressource existe : le charbon. En avons-nous assez pour nos chemins de fer, pour notre immense fabrication de gaz d'éclairage et de chauffage, pour nos usines qui forgent les armes, enfin pour ces millions de fourneaux indispensables à la vie des humbles.

La réponse est facile à faire. La France consomme annuellement 40 millions de tonnes et, d'après les statistiques faites depuis l'invasion, elle n'en produit que la moitié. S'il faut en croire la commission des mines et l'affirmation des gens les plus compétents nous pourrions augmenter notre production française de 4 à 5 millions de tonnes, mais il faudrait faire venir des armées une légion de travailleurs, jugés nécessaires à la défense nationale.

Quoi que l'on fasse d'ailleurs, un énorme déficit reste à combler et il ne peut l'être que par l'industrie minière anglaise dont nous sommes devenus le premier client. Ses ressources sont infinies. Elle fournit du charbon aux Alliés, aux neutres et, tout récemment, elle passait un traité qui assurait à l'Espagne les 120.000 tonnes qui lui manquaient mensuellement. Or, nous savons, par des déclarations officielles, que la Grande-Bretagne a pris l'engagement de n'alimenter en charbon les neutres qu'après avoir assuré le ravitaillement de ses alliés.

Le consommateur français, qu'il s'agisse de besoins industriels ou de combustion ménagère, a donc la certitude que le charbon ne lui fera pas défaut. Mais à quel prix le paiera-t-il ? Telle est la question qu'il se pose avec angoisse.

Le ministre des Travaux publics vient de déposer un projet de loi et l'on ne saurait trop louer le mobile auquel il a obéi. Il s'agit de donner aux usages domestiques et à l'exportation les précautions qu'il édicte rendre la traversée de l'hiver moins rude aux familles pauvres et laborieuses.

Dans ce but, il établit une taxation des prix de vente au détail et prévoit une péréquation possible entre les charbons anglais et les charbons français.

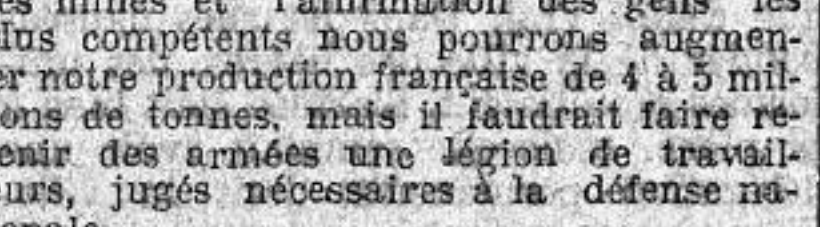
Dans chaque département, un Comité investi de la personnalité civile serait chargé de faire le contrôle de la taxation au détail et même d'assurer le ravitaillement.

Cet ensemble de mesures peut avoir de bons résultats, à la condition que le Parlement se hâte d'étudier le projet de loi. Nous ressentons déjà les morsures d'un hiver précoce.

CELUI QUI FUT le plus jeune "looper" du monde

(De notre correspondant particulier)

Chaumont, 22 Septembre. — Le Petit Journal a annoncé la mort de l'adjudant aviateur André Simon, tombé, le 20 septembre, à l'aérodrome de Ville-Sauvage, près d'Etampes, alors qu'il effectuait, de nuit, un vol d'essai à bord d'un nouveau biplan.



L'adjudant André Simon dans le monde sportif, et s'attribua le titre de plus jeune "looper" du monde.

Quoique ne faisant partie que de la classe 1915, André Simon s'engageait, le 12 août 1914, en qualité de pilote aviateur. Il était aussitôt affecté à l'école d'aviation M-26, avec Garros et Bieulac.

La première citation qu'obtint André Simon, alors capitaine, date du 23 avril 1915 ; depuis, il fut cité trois autres fois.

Le 22 septembre 1915, le hardi pilote abattit son premier avion ennemi, et le 23 novembre suivant, il fit la chasse à lui-même, à une escadrille d'avions boches, en frappa moralement un qui vint tomber dans la mer où il s'engloutit.

Ce dernier exploit valut à André Simon la médaille militaire.

Blessé ensuite, au cours d'un combat aérien au-dessus des lignes ennemies, de deux balles à la jambe, il dut atterrir pendant son sang en abondance, ayant le courage de ramener dans nos lignes son appareil criblé de balles.

Transporté à l'hôpital de Rosendaël, c'est le général Plumet, de l'armée britannique, qui vint, en grande cérémonie, au nom du roi George, lui remettre la médaille militaire anglaise.

Nommé sergent entre temps, André Simon avait été promu adjudant en décembre 1915.

LA TAXATION des charbons domestiques

M. Sembat, ministre des Travaux publics, a pris l'initiative de déposer un projet de loi comportant la taxation des charbons vendus au détail pour l'usage domestique. Ce projet a été distribué hier à la Chambre.

Un certain nombre de négociants en charbon ont été entendus hier par une sous-commission de l'office départemental récemment constituée par le préfet de la Seine. Cette sous-commission s'était réunie dans le cabinet de M. Labbé, directeur du matériel, qui présidait. D'intéressantes précisions ont été recueillies sur les qualités et les prix des charbons.

Un conseiller municipal de Paris cité à l'ordre du jour

Le sous-secrétaire d'Etat, conseiller municipal du 10^e arrondissement, vient d'être cité à l'ordre du jour dans les termes suivants :

Officier remarquable d'énergie et de décision. En congé de plusieurs semaines pour assister à la session du Conseil général de la Seine, est rentré de son propre mouvement au bout de cinq jours apprenant que sa batterie était engagée dans l'offensive de la Somme. A donné à plusieurs reprises l'exemple du courage et du sang-froid en maintenant son personnel aux pièces et à la continué dans des circonstances très difficiles des tris effrénées.

Une chasse à l'homme

La concierge du numéro 40, rue de Poitou, avisée que deux individus étrangers à l'immeuble s'y étaient introduits, se mit en enquête. Comme elle atteignait le troisième étage, les deux hommes surgirent d'un appartement dont le locataire, mobilisé, est absent. Les malfaiteurs s'engouffrèrent dans l'escalier. La concierge se mit à crier, les passants s'attroupèrent. Survinrent les gardiens de la paix qui arrêterent les deux individus, non sans mal, l'un d'eux s'étant caché au 4 de la rue des Quatre-Fils.

Devant M. Gardet, commissaire des Enfants-Rouges, ils déclineront leur état civil. Jacques Schenfeld, naturalisé français, 21 ans, sans domicile, avait été l'espionnage cambrioleur du local. Son complice, Rochet, demeurant en garni rue Saint-Martin, joua au muet. On les envoya au Dépôt.

60.000 francs de valeurs dans des bouteilles

Mais un voleur avait soif

Mme Ernest Levysohn, qui a près de 85 ans et habite 48, rue Surcouf, possédait 60.000 francs de valeurs au porteur. Craignant d'être volée, elle s'ingéniait à rechercher des cachettes où ses valeurs seraient à l'abri des cambrioleurs. En dernier lieu elle les avait placées dans des bouteilles qu'elle avait mises dans sa cave.

Mais un voleur avait été venu goûter aux vins de la vieille dame, lui agréable surprise de trouver les 60.000 francs. Il s'en empara aussitôt et s'en alla.

LA HAUTE PAYE après deux ans de front

M. Connevoit, député, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution par laquelle il invite le gouvernement à modifier le décret du 25 septembre 1915 sur la haute paye, en vue d'en faire bénéficier les caporaux et soldats ayant deux ans de front.

Les indemnités de guerre pourront-elles être employées librement ?

La Chambre discutera, dans les premiers jours d'octobre, l'important projet de loi sur les réparations des dommages de guerre. On sait que le gouvernement et la Commission sont d'accord sur les deux principes suivants : 1^{er} réparation intégrale ; 2^e obligation de l'emploi des indemnités dans les pays envahis.

M. Abel Gardey, député du Gers, a cependant déposé un amendement qui, tout en maintenant le premier des principes, propose d'autoriser l'emploi des indemnités versées par l'Etat dans une commune quelconque du territoire français.

C'est le système de la reconstitution des pays envahis mis en cause et il n'est pas besoin d'ajouter que les représentants parlementaires de ces pays ont été fortement émus par cet amendement.

La thèse de la liberté

M. Abel Gardey nous a expliqué ses raisons en ces termes :

— Je suis partisan de la réparation intégrale et du « remploi » de l'indemnité, c'est-à-dire de l'obligation d'utiliser cette indemnité pour la réédification identique ou similaire des choses détruites. Mais, là où je me sépare du projet, tel qu'il est présenté, c'est dans l'obligation d'utiliser ces choses détruites. A ce point de vue, je considère que le texte de la commission est trop étroit. D'ailleurs, au point de vue de l'intérêt général, il y aura une production plus grande si chacun peut réhabiliter les usines dans les meilleures conditions possibles et c'est ce qu'il faut chercher car, c'est au nom de la solidarité nationale que je me place, lorsque je dis qu'il faut que les sommes versées par le pays tout entier profitent le plus avantageusement possible au pays tout entier.

La reconstitution photographique des pays dévastés est une chimère et la commission, elle-même, la fait bien compris puisqu'elle crée un tribunal qui sera chargé d'autoriser spécialement les industriels qui iront le lui demander à aller reconstruire ailleurs que sur les lieux primitifs de leurs usines. Ainsi, le Parlement ferait une loi bête ; il se déchargerait sur un tribunal qui, souvent, serait jugé et partie. L'effigies entièrement et donner la liberté à chacun.

Co qu'en pensent les réfugiés

C'est un autre son de cloche avec M. Decamps, président des dix comités de réfugiés résidant provisoirement à Paris :

— Nous avons été, nous dit M. Decamps, le rempart de la France ; nous souffrons pour l'ensemble de la nation. Il est bien juste, dans ces conditions, que les réparations des dommages soient faites chez nous, aux lieux mêmes qui furent dévastés. La question n'intéresse, d'ailleurs, pas seulement les réfugiés ; nous devons penser à ceux d'entre nous qui sont restés en pays envahis. Que deviendront-ils si, après la guerre, on allait construire les usines au loin ? Si on les privait ainsi de leurs moyens d'existence, on créerait, après la guerre, une singulière catégorie de sinistrés, catégorie dont ferait partie et nos ouvriers et les petits commerçants qui se sont établis chez nous précisément en raison du voisinage de nos usines.

L'opinion du rapporteur

M. Desplas, député de la Seine, rapporteur du projet à la Chambre, est lui aussi défavorable à l'amendement de M. Gardey.

Le remploi dans les lieux dévastés, nous dit-il, est la pièce essentielle de la loi ; il est la base de la solidarité nationale qui veut que les départements non envahis par la guerre viennent en aide à ceux qui ont subi l'invasion. En ce sens, la Chambre, les avis sont partagés en deux camps : les partisans de la liberté, et ceux de l'obligation du remploi ; c'est une opposition de principe absolument nette.

60.000 francs de valeurs dans des bouteilles

Mais un voleur avait soif

Mme Ernest Levysohn, qui a près de 85 ans et habite 48, rue Surcouf, possédait 60.000 francs de valeurs au porteur. Craignant d'être volée, elle s'ingéniait à rechercher des cachettes où ses valeurs seraient à l'abri des cambrioleurs. En dernier lieu elle les avait placées dans des bouteilles qu'elle avait mises dans sa cave.

Mais un voleur avait été venu goûter aux vins de la vieille dame, lui agréable surprise de trouver les 60.000 francs. Il s'en empara aussitôt et s'en alla.

LA HAUTE PAYE après deux ans de front

M. Connevoit, député, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution par laquelle il invite le gouvernement à modifier le décret du 25 septembre 1915 sur la haute paye, en vue d'en faire bénéficier les caporaux et soldats ayant deux ans de front.

LES TRIBUNAUX

Une faiseuse d'anges devant le jury

Mme Belin, 58 ans, concierge, rue de la Verrerie, ne borne pas seulement son activité à surveiller la maison dont elle a la garde ; elle est cartomancienne, chiromancienne, prédit l'avenir pour deux francs et pour quarante francs, soulage les femmes d'une maternité indésirée. C'est, en un mot, une faiseuse d'anges. Une femme qui, ayant eu recours à elle et s'en étant trouvée très mal, au point qu'on dut l'hospitaliser à l'Hôtel-Dieu, la concierge fut arrêtée.

Malgré ses dénégations car, si elle avait reçu la femme F..., elle ne pratiquait aucune manœuvre, la faiseuse d'anges a comparu hier, devant la Cour d'assises de la Seine avec sa victime, la femme F... Celle-ci a été acquittée, mais la concierge, malgré la plaidoirie de M. Simon-Juquin, a été condamnée à trois ans de prison.

Indulgents aux braves

C'est un brave soldat que le nommé Valsière, et, sur le champ de bataille, il ne bondissait pas en avant, blessé à la tête et ayant un œil crevé, il recula, lors de sa réformation, la Croix de guerre. Malheureusement, revenu à la vie civile, sa marotte le reprit ; il s'appropriait volontiers le bien d'autrui.

Réemment le tribunal correctionnel le condamna, pour vol, à seize mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. Hier, devant les appels correctionnels présidés par M. de Vailles, les conseillers ont eu pitié de cet homme, qui a défendu vaillamment sa patrie, et ils ont abaissé la peine à trois mois de prison ; l'interdiction de séjour a été supprimée.

Le port des brisques

Le lieutenant-colonel Girard, député, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à différencier nettement, annuellement, la confusion ne soit possible. Les brisques accordées pour temps de présence au feu de celles accordées pour temps de présence dans la zone des armées.

Elle s'était jetée à l'eau avec de l'or plein les poches

Mme Brunet, née Léonore Renard, cuisinière, demeurant 68, rue des Rizières, s'est jetée, hier après-midi, dans la Seine, au quai des Tuilleries. Un quartier-maître, Alfred Cazal, attaché au ministère de la Marine, qui passait à ce moment, se jeta tout habillé dans le fleuve et la ramena sur la berge. Transportée au commissariat de police de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle fut rapplée à la vie.

Comme on avait trouvé dans les poches de cette détentée une somme de 1.600 francs en or, on l'engagea à la changer aussitôt au bureau de poste du boulevard du Palais, ce à quoi Mme Brunet consentit. Elle regagna ensuite son domicile.

Courrier des Théâtres

Amédée, à 3 h. 1/2, salle La Patisserie, 19, rue La Patisserie, sous le patronage de la chambre avec le concours de M. Paul Dazy, pianiste.

Ce soir, à 8 h. 1/2, salle des Concerts-Rouge, 6, rue de Trévise, concert symphonique avec le concours de M. René Jullien, violoncelliste.

Théâtre Rôjane. — L'Armée anglaise combattant dans la Somme. — Le grand succès de la saison sera donné ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre Rôjane, avec le concours de M. Paul Dazy, pianiste.

Alhambra. — Ce théâtre célèbre aujourd'hui son 10^e anniversaire. Le grand succès de la saison sera donné ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre Rôjane, avec le concours de M. Paul Dazy, pianiste.

ÉCHOS

Il existe à la 61^e batterie du 7^e régiment d'artillerie à pied un groupe de musiciens qui serait heureux de monter une harmonie. Mais il manque encore un violon et un baryton, et nos braves artistes font appel à la générosité de nos lecteurs.

Adresse postale : A. L. G. P. N° 761 ; convols automobiles, Paris.

Le capitaine municipal de Paris cité à l'ordre du jour

Le sous-secrétaire d'Etat, conseiller municipal du 10^e arrondissement, vient d'être cité à l'ordre du jour dans les termes suivants :

Officier remarquable d'énergie et de décision. En congé de plusieurs semaines pour assister à la session du Conseil général de la Seine, est rentré de son propre mouvement au bout de cinq jours apprenant que sa batterie était engagée dans l'offensive de la Somme. A donné à plusieurs reprises l'exemple du courage et du sang-froid en maintenant son personnel aux pièces et à la continué dans des circonstances très difficiles des tris effrénées.

Une chasse à l'homme

La concierge du numéro 40, rue de Poitou, avisée que deux individus étrangers à l'immeuble s'y étaient introduits, se mit en enquête. Comme elle atteignait le troisième étage, les deux hommes surgirent d'un appartement dont le locataire, mobilisé, est absent. Les malfaiteurs s'engouffrèrent dans l'escalier. La concierge se mit à crier, les passants s'attroupèrent. Survinrent les gardiens de la paix qui arrêterent les deux individus, non sans mal, l'un d'eux s'étant caché au 4 de la rue des Quatre-Fils.

Devant M. Gardet, commissaire des Enfants-Rouges, ils déclineront leur état civil. Jacques Schenfeld, naturalisé français, 21 ans, sans domicile, avait été l'espionnage cambrioleur du local. Son complice, Rochet, demeurant en garni rue Saint-Martin, joua au muet. On les envoya au Dépôt.

60.000 francs de valeurs dans des bouteilles

Mais un voleur avait soif

Mme Ernest Levysohn, qui a près de 85 ans et habite 48, rue Surcouf, possédait 60.000 francs de valeurs au porteur. Craignant d'être volée, elle s'ingéniait à rechercher des cachettes où ses valeurs seraient à l'abri des cambrioleurs. En dernier lieu elle les avait placées dans des bouteilles qu'elle avait mises dans sa cave.

Mais un voleur avait été venu goûter aux vins de la vieille dame, lui agréable surprise de trouver les 60.000 francs. Il s'en empara aussitôt et s'en alla.

LA HAUTE PAYE après deux ans de front

M. Connevoit, député, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution par laquelle il invite le gouvernement à modifier le décret du 25 septembre 1915 sur la haute paye, en vue d'en faire bénéficier les caporaux et soldats ayant deux ans de front.

Les indemnités de guerre pourront-elles être employées librement ?

La Chambre discutera, dans les premiers jours d'octobre, l'important projet de loi sur les réparations des dommages de guerre. On sait que le gouvernement et la Commission sont d'accord sur les deux principes suivants : 1^{er} réparation intégrale ; 2^e obligation de l'emploi des indemnités dans les pays envahis.

M. Abel Gardey, député du Gers, a cependant déposé un amendement qui, tout en maintenant le premier des principes, propose d'autoriser l'emploi des indemnités versées par l'Etat dans une commune quelconque du territoire français.

C'est le système de la reconstitution des pays envahis mis en cause et il n'est pas besoin d'ajouter que les représentants parlementaires de ces pays ont été fortement émus par cet amendement.

La thèse de la liberté

M. Abel Gardey nous a expliqué ses raisons en ces termes :

— Je suis partisan de la réparation intégrale et du « remploi » de l'indemnité, c'est-à-dire de l'obligation d'utiliser cette indemnité pour la réédification identique ou similaire des choses détruites. Mais, là où je me sépare du projet, tel qu'il est présenté, c'est dans l'obligation d'utiliser ces choses détruites. A ce point de vue, je considère que le texte de la commission est trop étroit. D'ailleurs, au point de vue de l'intérêt général, il y aura une production plus grande si chacun peut réhabiliter les usines dans les meilleures conditions possibles et c'est ce qu'il faut chercher car, c'est au nom de la solidarité nationale que je me place, lorsque je dis qu'il faut que les sommes versées par le pays tout entier profitent le plus avantageusement possible au pays tout entier.

La reconstitution photographique des pays dévastés est une chimère et la commission, elle-même, la fait bien compris puisqu'elle crée un tribunal qui sera chargé d'autoriser spécialement les industriels qui iront le lui demander à aller reconstruire ailleurs que sur les lieux primitifs de leurs usines. Ainsi, le Parlement ferait une loi bête ; il se déchargerait sur un tribunal qui, souvent, serait jugé et partie. L'effigies entièrement et donner la liberté à chacun.

Co qu'en pensent les réfugiés

C'est un autre son de cloche avec M. Decamps, président des dix comités de réfugiés résidant provisoirement à Paris :

— Nous avons été, nous dit M. Decamps, le rempart de la France ; nous souffrons pour l'ensemble de la nation. Il est bien juste, dans ces conditions, que les réparations des dommages soient faites chez nous, aux lieux mêmes qui furent dévastés. La question n'intéresse, d'ailleurs, pas seulement les réfugiés ; nous devons penser à ceux d'entre nous qui sont restés en pays envahis. Que deviendront-ils si, après la guerre, on allait construire les usines au loin ? Si on les privait ainsi de leurs moyens d'existence, on créerait, après la guerre, une singulière catégorie de sinistrés, catégorie dont ferait partie et nos ouvriers et les petits commerçants qui se sont établis chez nous précisément en raison du voisinage de nos usines.

L'opinion du rapporteur

M. Desplas, député de la Seine, rapporteur du projet à la Chambre, est lui aussi défavorable à l'amendement de M. Gardey.

Le remploi dans les lieux dévastés, nous dit-il, est la pièce essentielle de la loi ; il est la base de la solidarité nationale qui veut que les départements non envahis par la guerre viennent en aide à ceux qui ont subi l'invasion. En ce sens, la Chambre, les avis sont partagés en deux camps : les partisans de la liberté, et ceux de l'obligation du remploi ; c'est une opposition de principe absolument nette.

60.000 francs de valeurs dans des bouteilles

Mais un voleur avait soif

Mme Ernest Levysohn, qui a près de 85 ans et habite 48, rue Surcouf, possédait 60.000 francs de valeurs au porteur. Craignant d'être volée, elle s'ingéniait à rechercher des cachettes où ses valeurs seraient à l'abri des cambrioleurs. En dernier lieu elle les avaient placées dans des bouteilles qu'elle avait mises dans sa cave.

Mais un voleur avait été venu goûter aux vins de la vieille dame, lui agréable surprise de trouver les 60.000 francs. Il s'en empara aussitôt et s'en alla.

LES TRIBUNAUX

Une faiseuse d'anges devant le jury

Mme Belin, 58 ans, concierge, rue de la Verrerie, ne borne pas seulement son activité à surveiller la maison dont elle a la garde ; elle est cartomancienne, chiromancienne, prédit l'avenir pour deux francs et pour quarante francs, soulage les femmes d'une maternité indésirée. C'est, en un mot, une faiseuse d'anges. Une femme qui, ayant eu recours à elle et s'en étant trouvée très mal, au point qu'on dut l'hospitaliser à l'Hôtel-Dieu, la concierge fut arrêtée.

Malgré ses dénégations car, si elle avait reçu la femme F..., elle ne pratiquait aucune manœuvre, la faiseuse d'anges a comparu hier, devant la Cour d'assises de la Seine avec sa victime, la femme F... Celle-ci a été acquittée, mais la concierge, malgré la plaidoirie de M. Simon-Juquin, a été condamnée à trois ans de prison.

Indulgents aux braves

C'est un brave soldat que le nommé Valsière, et, sur le champ de bataille, il ne bondissait pas en avant, blessé à la tête et ayant un œil crevé, il recula, lors de sa réformation, la Croix de guerre. Malheureusement, revenu à la vie civile, sa marotte le reprit ; il s'appropriait volontiers le bien d'autrui.

Réemment le tribunal correctionnel le condamna, pour vol, à seize mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. Hier, devant les appels correctionnels présidés par M. de Vailles, les conseillers ont eu pitié de cet homme, qui a défendu vaillamment sa patrie, et ils ont abaissé la peine à trois mois de prison ; l'interdiction de séjour a été supprimée.

Le port des brisques

Le lieutenant-colonel Girard, député, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à différencier nettement, annuellement, la confusion ne soit possible. Les brisques accordées pour temps de présence au feu de celles accordées pour temps de présence dans la zone des armées.

Elle s'était jetée à l'eau avec de l'or plein les poches

Mme Brunet, née Léonore Renard, cuisinière, demeurant 68, rue des Rizières, s'est jetée, hier après-midi, dans la Seine, au quai des Tuilleries. Un quartier-maître, Alfred Cazal, attaché au ministère de la Marine, qui passait à ce moment, se jeta tout habillé dans le fleuve et la ramena sur la berge. Transportée au commissariat de police de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle fut rapplée à la vie.

Comme on avait trouvé dans les poches de cette détentée une somme de 1.600 francs en or, on l'engagea à la changer aussitôt au bureau de poste du boulevard du Palais, ce à quoi Mme Brunet consentit. Elle regagna ensuite son domicile.

Courrier des Théâtres

Amédée, à 3 h. 1/2, salle La Patisserie, 19, rue La Patisserie, sous le patronage de la chambre avec le concours de M. Paul Dazy, pianiste.

Ce soir, à 8 h. 1/2, salle des Concerts-Rouge, 6, rue de Trévise, concert symphonique avec le concours de M. René Jullien, violoncelliste.

Théâtre Rôjane. — L'Armée anglaise combattant dans la Somme. — Le grand succès de la saison sera donné ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre Rôjane, avec le concours de M. Paul Dazy, pianiste.

Alhambra. — Ce théâtre célèbre aujourd'hui son 10^e anniversaire. Le grand succès de la saison sera donné ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre Rô

